

02



Aisne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017





40ans de Loi sur l'Architecture... Ça se fête !

Pour ce quarantième anniversaire de la loi de 1977, fondatrice des CAUE, l'ensemble des CAUE de France s'est mobilisé afin d'offrir un programme de manifestations aussi diverses que les missions qu'ils portent au quotidien et qui contribuent, depuis quatre décennies, à la qualité de nos territoires.

L'Union Régionale des CAUE des Haut-de-France, que j'ai également l'honneur de présider, a proposé de décliner cet événement au travers de l'action « 40 ans - 40 lieux ». Ainsi, en 2017, ce sont 40 sites qui ont été mis en avant dans notre région, dont 8 dans le département de l'Aisne.

L'année 2017 a débuté avec l'officialisation d'une nouvelle direction à la tête du CAUE de l'Aisne, constituée du binôme Claire COULBEAUT / Bruno STOOP. Sous l'impulsion d'une équipe bien coordonnée, les missions de sensibilisation et de formation se sont notamment développées

Face au nouveau découpage des territoires et aux nouvelles compétences des EPCI, le CAUE a su réinterroger ses missions de manière à mieux répondre aux attentes des structures intercommunales. Trois communautés de communes rencontrées

en 2017 ont ainsi été convaincues de l'utilité d'adhérer au CAUE et ont rejoint notre association.

Depuis 40 ans donc, le CAUE est reconnu et trouve légitimement sa place parmi les acteurs de l'aménagement du territoire, y compris à l'échelon régional depuis la création de l'URCAUE Haut-de-France en 2016. Aussi de nouveaux partenariats ont pu se mettre en place encore cette année.

La communication est également un des aspects importants de l'activité du CAUE de l'Aisne en 2017. Une réflexion orchestrée par la Fédération Nationale des CAUE sur l'identité visuelle du réseau, a abouti à la proposition d'adopter un logo commun pour tous les CAUE. Cette option a été validée par notre Conseil d'Administration fin 2017. Ainsi vous pourrez découvrir sur tous nos supports notre nouveau logo.

Enfin, le choix de la ville de Guise pour cette Assemblée Générale n'est pas le fruit du hasard. Déjà trois ans que le CAUE accompagne la ville et ses équipes dans son projet de revitalisation de son centre bourg. La dynamique initiée dans cette petite ville de Thiérache, notamment grâce au recrutement d'un chef de projet, témoigne d'un nouvel élan qui inspire bien d'autres territoires ruraux dans la région.

Bernadette VANNOBEL
Présidente du CAUE de l'Aisne,
Présidente de l'URCAUE des Hauts-de-France

SOMMAIRE

- 7 **L'équipe**
- 8 **Le Conseil d'Administration**
- 9 **Adhérents du CAUE**
- 11 **Les chiffres clés pour 2017**

- 13 **Le conseil aux particuliers**

- 17 **Le conseil aux collectivités**
- 18 Les conseils en amont des projets communaux
- 19 L'accompagnement des intercommunalités
- 20 Les missions d'aide à la décision

- 23 **Les partenaires du CAUE**
- 24 Les réseaux des CAUE
- 25 Les partenariats
- 26 Le CAUE associé à des actions diverses

- 31 **La sensibilisation**
- 32 La sensibilisation du grand public
- 34 La sensibilisation en milieu scolaire
- 36 La sensibilisation des élus et des professionnels

- 39 **Les 40 ans de la Loi sur l'Architecture**
- 40 40 ans-40 lieux
- 43 Les CAUE en fête

- 45 **La formation**
- 46 La formation des artisans
- 47 La formation des élus et des professionnels

- 49 **La communication**
- 50 Concours photo
- 51 Les expositions au CAUE
- 52 Plaquette «L'architecte»
- 53 Fil d'Ariane «Le Soissonnais»
- 54 Le site Internet et Facebook

LES STAGIAIRES EN 2017 :

Ambre EVRA, stage découverte 3^{ème}

Marion PREVOST, Diplôme d'Etat en 2^e année de Paysagiste

Amandine RUCHON, Licence en école d'Architecture

Ophélie SICARD, Master II Dynamique et Géographie des Territoires

L'ÉQUIPE



Bernadette VANNOBEL, présidente



Claire COULBEAUT, codirectrice



Bruno STOOP, codirecteur



Frédérique ALAIN, urbaniste



Hilcer CASTRO, architecte



Virginie DUPONT, environnementaliste



Richard KASZYNSKI, architecte-urbaniste



Amélie LEDUC, secrétaire-comptable

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les représentants de l'État

L'Architecte des bâtiments de France
Le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale

Les représentants des collectivités locales

Mme F-TURQUIN (suppléant M. BEAUVOIS)
M. POLLET (suppléant M. BRIFFAUT)
M. RAMPELBERG (suppléant Mme BERTRAND)
M. TORDEUX (suppléant Mme CHAMPENOIS)
Mme VANNOBEL (suppléant M. DUDEBOUT)
Mme VARLET (suppléant Mme B-TREVISAN)

Les représentants des professions

M. COMBLE, géomètre-expert foncier DPLG
M. FAUCHEUX, Président de la CAPEB
M. LE BIGOT, architecte
M. BEVIÈRE, architecte

Les personnes qualifiées

***** (en attente de la nomination par M. le Préfet)
M. FERTÉ, Président de l'association Régionale de la Fondation du Patrimoine

Les membres actifs

M. MANGOT, architecte
M. CANIVE, Directeur de l'ADREE
M. DEHU, architecte (trésorier de l'association)
Mme GANIVET, Chambre de Commerce et d'Industrie
M. RICHARD, Directeur du CPIE (secrétaire de l'association)
Mme OLIVIER, Mairie de Fère-en-Tardenois

La représentante du personnel

Mme LEDUC

ADHÉRENTS DU CAUE

213 Communes

Aizelles, Ambly, Ambrief, Anizy-le-Chateau, Archon, Assis-sur-Serre, Aubenton, Aubigny-en-Laonnois, Autremencourt, Azy, Barenton Bugny, Barenton Cel, Barisis-au-Bois, Bazoches-sur-Vesles, Beaurevoir, Beaurieux, Berlise, Berny-Rivière, Berrieux, Bertrécourt, Berzy-le-Sec, Bezu-Saint-Germain, Bichancourt, Billy-sur-Aisne, Blanzly-les-Fismes, Blesmes, Bouconville-Vauclair, Boue, Bourg-et-Comin, Braine, Brasles, Braye-en-Laonnois, Brecy, Bucy-le-Long, Buire, Buironfosse, Buzancy, Camelin, Capelle(La), Champs, Château-Thierry, Chauny, Chermizy-Ailles, Chery Chartreuve, Chery-les-Pouilly, Chierry, Chevreigny, Clacy-et-Thierret, Clamecy, Clermont-les-Fermes, Colligis Crandelain, Commenchon, Corbeny, Coucy-le Château-Auffrique, Coulonges-Cohan, Courbes, Courtemont Varennes, Couvelles, Coyolles, Craonne, Craonnelle, Crecy-au-Mont, Crecy-en-laonnois, Crezancy, Crouy, Cuffies, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissey-et-Geny, Cuisy-en-Almont, Dagny Lambercy, Danizy, Dizy-le-Gros, Essômes-sur-Marne, Etaves-et-Bocquiaux, Etreillers, Faverolles, Fère(La), Fère-En-Tardenois, Ferté-Milon (La), Fresnes-sous-Coucy, Gandelu, Gercy, Gland, Glennes, Goudelancourt-lès-Berrieux, Gronard, Grugies, Guise, Haramont, Harly, Hartennes-et-Taux, Hautevesnes, Haution, Hérie-la-Vieville (Le), Hirson, Homblières, Jumigny, Landouzy-la-Ville, Laon, Latilly, Lehacourt, Lempire, Lerzy, Leury, Liesse-notre-Dame, Lizy, Longueval Barbonval, Louatre, Loupeigne, Marcy-sous-Marle, Margival, Marle, Marly Gomont, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Merval, Missy-aux-Bois, Mondrepuis, Mons-en-laonnois, Mont-notre-Dame, Mont-Saint-Père, Monbavin, Montcornet, Montfaucon, Montgobert, Monthenault, Montigny-l'Allier, Montigny-sur-Crecy, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Morgny-en-Thiérache, Mortiers, Muret-et-Crouettes, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville(La), Neuville-sur-Ailette, Nogent-l'Artaud, Nogentel, Novion-en-Thiérache (Le), Novion-et-Catillon, Noyant-et-Aconin, Oeuilly, Oignes, Omissy, Origny-Sainte-Benoite, Oulches-la-Vallée-Foulon, Paars, Paissy, Pancy-Courtecon, Parfondeval, Pargnan, Pargny-Filain, Pavant, Pierremande, Pinon, Poyart-et-Vaurseine, Pommiers, Pontruet, Presles-et-Boves, Prouvais, Puisseux-en-Retz, Regny, Resson-le-Long, Retheuil, Ribemont, Roucy, Rozoy-sur-Serre, Saint-Aubin, Saint-Michel, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Seboncourt, Septmonts, Septvallons (Les), Septvaux, Serches, Serval, Sissonne, Sissy, Soissons, Soucy, Tannieres, Tergnier, Trelou-sur-Marne, Trucy, Urcel, Vadencourt, Vailly-sur-Aisne, Vassogne, Vauxbuin, Vauxcere, Vendresse-Beaulne, Venizel, Vervins, Veuilly-la-Poterie, Vezilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Saint-Christophe, Villiers-Saint-Denis, Vivaise, Vivieres, Vorges, Voyenne, Vuillery

4 structures intercommunales

Communauté de Communes du Chemin des Dames

Communauté de Communes du Val-de-l'Aisne

Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) du laonnois

4 associations et personnes morales

Agence Départementale d'Ingénierie pour les Communes de l'Aisne (ADICA)

Chambre d'Agriculture de l'Aisne

Fondation du Patrimoine de Picardie

Histoires de Charrues et d'Assiettes

17 particuliers

Alice AUVRAY, Jean-Claude BACOT, Danièle BAYARD, Ghislaine BOURDAIS, Jean-Pierre CAMBIEN, Philippe COCU, Christian CORVISIER, Arlette GALHAUT-SALANDRE, Annie MARTIN, Béatrice POURREAU, Cécile PRÉVOST, Alain REUTER, Bernard SAFIN, Guy SAVART, Bruno SQUEVIN, Laurent STIEVET, Francis VITU

LES CHIFFRES CLÉS pour 2017

238 adhérents

engagés auprès de notre association et qui soutiennent nos actions sur les territoires axonais

315 jeunes

sensibilisés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement.

60 stagiaires

formés aux techniques de mise en oeuvre de matériaux traditionnels

02

Aisne

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

240 particuliers

bénéficiaires des conseils de nos architectes, de nos urbanistes et de notre paysagiste

45 collectivités

et EPCI conseillés et accompagnés dans leurs projets et démarches.

12 articles

publiés dans les journaux locaux.

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Les conseils en amont des permis de construire

De janvier à décembre 2017, nos architectes ont conseillé près de 200 particuliers dans leurs projets de construction, d'extension ou de restauration. Environ 1/3 des projets conseillés se trouvaient en périmètre de Monuments Historiques.

La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture ne rend pas obligatoire le recours à l'architecte pour les constructions de particuliers d'une surface de plancher inférieure à 150 m² *. Cette loi donne au CAUE la mission de conseil aux particuliers.

Conseils en amont

Ils consistent principalement à sensibiliser les futurs pétitionnaires à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage pour mieux intégrer leur projet dans l'environnement.

Après prise de rendez-vous au CAUE, le pétitionnaire apporte un maximum de documents rendant compte du site, du projet et de son environnement (photos, plans, croquis, règlements d'urbanisme).

Il présente à l'architecte du CAUE son projet et les problèmes qu'il rencontre pour sa mise en forme. L'architecte soulève les questions qui n'ont pas été vues par les pétitionnaires.

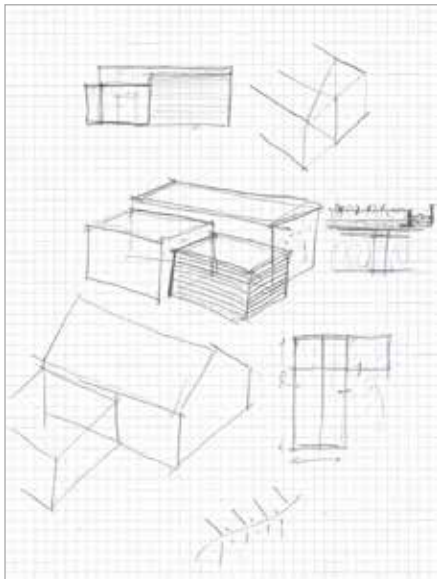
Il leur explique comment interpréter les règlements d'urbanisme, comment le projet peut être amélioré tant au niveau de l'implantation (orientation, prise en compte de la topographie, vues...), que de l'aspect extérieur, de l'organisation interne des espaces (circulations, lumière...).

L'architecte remet au pétitionnaire une fiche mentionnant les recommandations formulées lors de l'entretien, ainsi que les croquis qui ont permis d'illustrer le conseil.

Ces documents sont envoyés au Pôle Droit des Sols de la DDT afin de faciliter l'instruction du dossier et éviter les va-et-vient de courriers et plus généralement le nombre de rendez-vous.



* la loi LCAP du 7 juillet 2016 a abaissé ce seuil à 150m² à compter du 1er mars 2017.



Esquisse proposant plusieurs possibilités à un projet d'extension.

Assistance à l'instruction

Les services instructeurs de permis de construire (Pôles Droit des Sols de la DDT, des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et des communes importantes) consultent le CAUE sur les demandes de permis de construire où apparaissent des problèmes risquant d'entraîner un refus (mauvaise prise en compte de l'environnement bâti, aspect extérieur portant atteinte au paysage, implantation en opposition avec une gestion économe des sols, extensions en rupture avec le bâti existant...).

CAUE de l'Aisne
34 rue Sévigné 02000 Laon
Tel. 0323790000

Architecte Conseiller sur le Dossier :
Richard KASZYŃSKI
richard.kaszyński@caue02.com

LAOPL le 03070015

A l'attention de _____ à _____

DDT 02
Pôle Droit des Sols de Sosaona
29 Avenue Robert Schuman
02331 Sosaona CEDEX

Référence du Conseil : TARI-02174-030715-PRK

Raison de la consultation : Conseil en amont

Formulaire de monument historique

Nom du pétitionnaire :	CHARENTAON
Localisation du Projet :	révision de la toiture
Objet de la demande :	

Monsieur, Monsieur, vous avez sollicité un avis du CAUE sur le dossier cité en référence. Après examen des pièces transmises, il apparaît que :

Le projet consiste en la transformation de la toiture d'une dépendance à l'habitation principale située en zone N du PLU de la commune de Charentaon, de manière à retrouver un aspect plus conforme aux caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, sous la forme d'une toiture à deux vers symétriques en tuiles de terre cuite pastel rouge.

Le règlement autorise a priori le changement de la toiture d'un bâtiment existant, sans création de surface de plancher supplémentaire, sauf en cas d'un système qui spécifie la reconstruction à l'identique ou assimilée. Aussi, en faisant abstraction de ce dernier cas, il s'agit d'une intervention sur des installations et des travaux divers autorisés sous conditions particulières de l'article N2.

D'une part, l'article N10 stipule que « la hauteur des constructions à usage d'habitation ne doit pas excéder deux niveaux habitables (R+1 ou R+Comble) », ce qui sera le cas pour le projet en R+Comble.

Et d'autre part, l'article N11 indique que les constructions doivent « présenter un aspect compatible avec le caractère ou l'état des lieux existants du site et des paysages ainsi que « des volumes, les rythmes de percement et la coloration des constructions nouvelles doivent s'harmoniser avec le site ». Aussi à ce titre, cette transformation permet de rendre un aspect de la construction plus conforme à son environnement, et plus proche de son état initial que le toit à monopente résultant d'une réparation à l'économie de la construction après la guerre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer Monsieur, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Richard KASZYŃSKI
Architecte conseiller du CAUE 02

Exemple de fiche conseil.

Dans ce cas, les architectes du CAUE formulent un avis écrit sur le dossier de permis de construire et proposent des solutions. Pour des cas plus complexes, ils invitent le pétitionnaire à venir rencontrer les conseillers.

L'avis sur les permis de construire est rendu sous quinzaine ce qui facilite le travail des services instructeurs.

LES EPCI adhérentes au CAUE peuvent mettre en place des permanences sur leur territoire, de manière à optimiser le travail des conseillers et les échanges avec les instructeurs.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



Les conseils en amont des projets communaux

Les communes peuvent solliciter l'avis du CAUE en amont de leurs aménagements urbains et paysagers ou de leurs projet d'équipements.

Sur rendez-vous, les élus reçoivent la visite d'un architecte, d'un paysagiste ou d'un urbaniste. Après examen sur place et discussion autour du projet, le CAUE envoie un compte rendu précisant l'analyse des besoins et des contraintes, les enjeux du projet par rapport au contexte local, suivi de propositions d'orientation qui permettront d'éclairer les maîtres d'ouvrage ou de les aider à faire des choix.

Suivant l'ampleur et la complexité du projet du maître d'ouvrage, une mission d'accompagnement plus large, définie par une convention, peut être proposée.

Cette réflexion préalable, qui permet aux élus de débattre entre eux des possibilités d'aménagement, vise aussi à préparer l'intervention ultérieure des maîtres d'œuvre qui auront en charge la programmation et la réalisation du projet.

24 communes ont bénéficié de ces conseils en 2017 :

- **Ambleny** (école)
- **Braine** (inventaire du patrimoine)
- **Clastres** (mairie et école)
- **Coucy-le-Château** (logement communal)
- **Craonnelle** (mise en valeur du lavoir)
- **Cuffies** * (accessibilité)
- **Fère-en-Tardenois** (cimetière)
- **Hautevesnes** (accessibilité mairie)

- **La-Hérie-la-Vieville** (salle des fêtes)
- **La Fère** (jardin public)
- **La Ferté-Milon** (futur gîte)
- **La-Vallée-Foulon** (lavoir)
- **Le-Hérie-la-Vieville** (aménagements paysagers)
- **Mons-en-Laonnois** (aménagements paysagers)
- **Montreuil-aux-Lions** (traversée)
- **Morgny-en-Thiérache** (mairie)
- **Nogent l'Artaud** (groupe scolaire)
- **Oulches-la-Vallée-Foulon** (terrain communal)
- **Ressons-le-Long** (nouveau centre commercial)
- **Septvaux** * (extension du cimetière)
- **Vassognes** (mise en valeur du lavoir)
- **Veslud** (abribus)
- **Vivaise** * (accessibilité)
- **Vuillery** (aménagements paysagers)

* en partenariat avec l'ADICA



Conseil pour la mairie de Morgny-en-Thiérache

L'accompagnement des intercommunalités

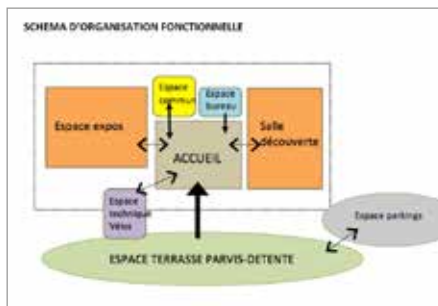
Le CAUE peut accompagner les structures intercommunales qui le souhaitent. Il intervient auprès des élus et des agents en demande de conseil sur leurs projets, d'information, ou de formation.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide à la décision sur des projets d'aménagement du territoire, en renfort des compétences déjà présentes au sein de la maîtrise d'ouvrage. Le CAUE peut également aider à la préparation de la commande et au recours à la maîtrise d'œuvre privée. Il peut conseiller sur la planification urbaine, en particulier pour les phases de concertation avec les populations.

Le rôle du CAUE n'est pas de mener des expertises, mais bien d'éveiller les acteurs en les sensibilisant à la qualité architecturale, urbaine et paysagère. En tant qu'organisme de formation, il peut aussi proposer la mise en place de formations sur mesure à destination des services et des agents, en fonction des besoins de l'EPCI.

Les intercommunalités qui ont bénéficié de ces conseils en 2017 :

- **Communauté d'Agglomération du Soissonnais** (logement)
- **Communauté de Communes du Chemin des Dames** (équipement touristique)
- **Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise** (volet architectural du PLUi)



Conseil pour un équipement touristique (CCCD)

Les missions d'aide à la décision

Les comités de pilotage

Dans le cadre de ses missions, le CAUE de l'Aisne participe à des réunions de travail afin d'apporter un regard extérieur et expert sur des projets divers. Il peut poursuivre ainsi les réflexions déjà engagées lors des jurys de concours ou en amont.

Au sein de ces comités de pilotage sont rassemblés des services de l'État, des élus, des professionnels...

Le CAUE a été sollicité par :

- **Berny-Rivière** (recomposition de place, circuit pedestre, aménagement de berges)

- **Chéry-les-Pouilly** (revitalisation centre bourg)

- **Guisse** (programme de réhabilitation d'un îlot urbain en halle de marché couvert et restructuration des espaces urbains du square des Minimes)

- **Ressons-le-Long** (écoquartier)

- **Saint-Quentin** (Villes Amies de Aînés)

- **Soissons** (projet cœur de ville)

> **SIRTOM du Laonnois** (territoire Zéro déchets, Zéro gaspillage)

> **Communauté d'Agglomération du Soissonnais** (plan paysage)

> **Pays Chaunois** (programme Leader)

> **PETR Pays de Thiérache** (charte paysagère)

> **Agence de Développement et de Réservation Touristiques de l'Aisne** (guide de balades)

> **Conseil Départemental de l'Aisne** (PDH)

> **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (Label XX^{ème})

Les documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, PLUi ou SCOT) le CAUE est amené à assister à certaines réunions de travail à la demande des élus, du bureau d'étude en charge de la réalisation du document, de la DDT, ou en tant que Personnes Publiques Associées.

Le CAUE est intervenu pour :

- **Braine** (PLU)

- **Laon** (PLU)

- **Terny-Sorny** (PLU)

> **Communauté de Communes de la Champagne Picarde** (SCOT)

> **Communauté de Communes du Val de l'Aisne** (SCOT)

Les jurys de concours

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut être associé à différents niveaux de la démarche de consultation des maîtres d'œuvre: en aidant en amont à la réalisation du cahier de consultation, ou dans un rôle plus technique d'explication des projets, ou dans la sélection des candidats en tant que membre du jury.

Le CAUE a été sollicité pour ces projets :

> **COALLIA** (projet à Essômes-sur-Marne)

> **DREAL** (Label écoquartier en Région)

> **OPAL** (projet à Laon)

> **OPAL** (plusieurs projets à Soissons)

> **Ville de Soissons** (espaces publics)

Les partenaires du CAUE



Les réseaux des CAUE

La Fédération Nationale des CAUE

Le CAUE de l'Aisne adhère à la Fédération Nationale des CAUE, et siège à la Conférence technique permanente (CTP) qui réunit une partie des directeurs des CAUE de France.

La fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau nationale et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires.

La FNCAUE porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Le CAUE de l'Aisne participe à deux groupes de travail proposés par la FNCAUE, portant sur l'offre aux collectivités territoriales et sur la stratégie de communication.



L'Assemblée Générale 2017 de la FNCAUE, qui s'est déroulée au centre Georges Pompidou.

L'Union Régionale des CAUE Hauts-de-France

Depuis le 24 juin 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France se sont officiellement constitués en Union Régionale. Cette dernière prend la forme d'une association Loi 1901, son siège se situe au CAUE de la Somme, et elle est présidée par Mme VANNOBEL, Présidente du CAUE de l'Aisne.

Au delà de la simple mutualisation de moyens, la nécessité de se regrouper en Union Régionale émane d'un contexte législatif et territorial en mutation, qui a amené les CAUE de la nouvelle région à se regrouper afin d'être représentés au niveau régional et d'être en mesure de répondre aux enjeux de la nouvelle organisation territoriale.

Les équipes des 5 CAUE se sont retrouvés le 24 novembre 2017 pour une journée d'échanges, notamment autour de l'action «40 ans - 40 lieux» qui a fortement mobilisé les CAUE cette année, mais aussi de la formation.



La rencontre des équipes de l'URCAUE à Laon.

Les partenariats

Le CAUE de l'Aisne a formalisé plusieurs collaborations par le biais de conventions de partenariat.

ADICA

Depuis 2013, le CAUE de l'Aisne est sollicité par l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) pour accompagner les communes axonaises en amont de leurs projets, sur les aspects paysagers, urbains et architecturaux.

Une convention annuelle est signée entre l'ADICA et le CAUE de l'Aisne, qui précise les modalités de collaboration et d'intervention des deux structures.

SIRTOM du laonnois

Depuis 2016, le CAUE de l'Aisne accompagne le SIRTOM du laonnois dans son projet Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage. Il participe aux comités de pilotage de cette action et se tient à disposition du SIRTOM pour l'intégration paysagère de ses points de collecte.

Chambre d'agriculture

Le CAUE de l'Aisne et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne se sont associés pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs projets de constructions de bâtiments d'élevage. Une convention cadre cette collaboration.

Les porteurs de projets peuvent ainsi bénéficier des conseils de l'architecte et de la paysagiste du CAUE de l'Aisne, par l'intermédiaire du «conseiller équipe élevage» de la Chambre d'agriculture.

Fondation du patrimoine

Le CAUE de l'Aisne et la fondation du patrimoine ont signé une convention de partenariat afin d'œuvrer de concert auprès des collectivités et des particuliers pour les aider dans la réalisation de projet de restauration du patrimoine bâti ancien.

SOLIHA

Issue de la fusion du PACT et de Aisne Habitat, SOLIHA Aisne (SOLIdaires pour l'HABitat) est un acteur associatif pour l'amélioration de l'habitat, qui intègre également un Espace Info-Énergie (ADEME). Cette entité et le CAUE de l'Aisne ont souhaité se rapprocher pour coordonner leurs actions sur les territoires et se faire les relais de chacun auprès de leur public.

Le CAUE associé à des actions diverses

Le CAUE de l'Aisne est présent auprès des services de l'état et des collectivités, en tant qu'expert.

Commission de conciliation

Cette commission précise les modalités de répartition de la Dotation générale de décentralisation (DGD) - Urbanisme - qui est une aide financière versée aux communes et à leurs groupements dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Chaque année, une enveloppe financière départementale est répartie par arrêté de la Préfecture de l'Aisne, sur la base d'une proposition de la DDT de l'Aisne et après avis de la commission de conciliation, dont fait partie le CAUE de l'Aisne.

Commission des sites

Le CAUE siège à la Commission Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), à la demande du Préfet. Cette fonction lui permet d'accompagner les réflexions et d'aider à la décision sur les grands projets du département.

Parmi les projets concernés par cette commission, le développement éolien dans l'Aisne est le plus récurrent.

Commissions d'aménagement foncier

Le CAUE siège aux commissions d'aménagement foncier de Thenelles, Ostel et Cierges-et-Sergy et a pu participer aux réflexions sur les périmètres, les modes d'aménagement

et les prescriptions pour l'élaboration du nouveau parcellaire.

Label Architecture Contemporaine Remarquable

Afin de porter un nouveau regard sur le patrimoine bâti de moins de cent ans, et surtout d'encourager la sensibilisation des publics (propriétaires, occupants, élus, grand public...), le Ministère de la Culture a mis en place un Label : «architecture contemporaine remarquable». Ce label est accordé à des réalisations significatives, construites après 1930.

L'attribution de ce label n'est pas une protection, elle a un objectif avant tout didactique.

Le CAUE travaille en partenariat avec la DRAC pour les aider à identifier les constructions à proposer à la labellisation.



L'église St Crépin à Soissons, identifiée pour recevoir le Label «Architecture contemporaine remarquable».

Le CAUE agit également auprès de plusieurs structures départementales, régionales et nationales.

CPIE

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Pays de l'Aisne et le CAUE organisent régulièrement des manifestations ensemble. Par ailleurs, le CAUE occupe un siège au Conseil d'Administration du CPIE. De même le Directeur du CPIE est membre de notre Conseil d'Administration.

ADREE

Outre les actions que nous menons ensemble depuis longtemps, le CAUE s'implique aussi dans la vie de l'ADREE (Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement) en prenant part au Conseil d'Administration en qualité de membre. De même le Directeur de l'ADREE participe à notre Conseil d'Administration.

OPAL

L'OPAL (Offices Publics de l'Aisne et Laon) intervient sur près de 120 communes du département de l'Aisne et gère près de 13000 logements. Le CAUE participe à son Conseil d'Administration.

Aisne Tourisme

Depuis 2006, les paysagistes des CAUE picards participent au jury régional du

concours Villes et Villages Fleuris. Celui-ci décerne l'attribution du label « Villes et Villages Fleuris » avec une gradation de une à trois fleurs.

Fin août, le jury régional a visité 13 communes de l'Aisne. La remise des prix a eu lieu cette année à Arras, au mois de novembre. Saint-Richaumont a obtenu 1 fleur et Sissonne, 2 fleurs.



Saint-Quentin : 3 fleurs

USES

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne sensibilise les scolaires aux enjeux liés à l'eau domestique. Sur le terrain jouxtant ses bureaux, elle souhaite mettre en place un projet didactique qui compléterait leurs outils de sensibilisation.

Le CAUE a été sollicité pour apporter des conseils sur l'organisation du site et pour informer sur les aspects techniques et réglementaires en lien avec l'accueil de jeunes publics.

Le CAUE associé à des actions diverses

Maisons paysannes de France

L'action de cette association consacrée à la valorisation du bâti rural rejoint le travail de conseil du CAUE. En 2017, l'AG de Maisons Paysannes de l'Aisne a été le point de départ d'une manifestation à La Ferté-Milon, où le CAUE a pu inviter les participants, et plus largement la population, à une balade de découverte architecturale de la ville.

CEREMA

Le CAUE de l'Aisne est régulièrement sollicité par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans le cadre des Rencontres du Développement Durable qu'il organise.

Par ailleurs, en 2017 le CEREMA a été invité par le CAUE pour intervenir dans une Mardinale portant sur la revitalisation des centres bourgs.

RRA Picardie

En 2015 fut lancé le Réseau Régional de l'Aménagement (RRA) de Picardie, piloté par l'État et la Région Picardie.

Le RRA a pour objectif de proposer une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques, de partage d'études et de données aux territoires, en mettant en relation les acteurs régionaux de l'Aménagement, dont les CAUE.

Club PLUi Grand Amiénois - Picardie

Depuis 2015, l'ADUGA (Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand

Amiénois) anime le Club PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) élargi aux territoires picards. Son objet est de permettre le partage d'expériences et des méthodes de travail, en organisant des temps d'échanges en direction des EPCI et de leurs partenaires.

Aisne Avenir

En décembre 2017, Le CAUE de l'Aisne a été convié par Aisne Avenir (qui rassemble les chambres consulaires départementales) pour le lancement du «Cluster Éco-construction et Éco-rénovation» visant à faire émerger une filière dans l'Aisne.

Des ateliers par groupes d'acteurs se mettent en place, dont le CAUE fait partie.

Réseau picard des acteurs du Paysage

Il s'agit d'un réseau régional piloté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement) et qui rassemble les principaux acteurs du paysage en Picardie, à savoir une trentaine de structures publiques ou associatives, dont le CAUE de l'Aisne.

Les Ateliers Centres-bourgs

Sous l'égide de la DREAL Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les ateliers régionaux centres-bourgs s'inscrivent dans la dynamique nationale «revitalisation des centres-bourgs». Le CAUE de l'Aisne participe à ces ateliers régionaux sur les territoires en renouvellement urbain.

Région Hauts-de-France

Depuis 2016 notre URCAUE s'associe aux réflexions menées au niveau de la nouvelle région Hauts-de-France sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en particulier lors d'ateliers thématiques auxquels il est invité.

Pour rappel, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) crée l'obligation pour les nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification (le SRADDET) qui fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants et qui permettra de fixer les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

La sensibilisation



La sensibilisation grand public

Les Mardinales

Le CAUE et le Conseil Départemental de l'Aisne invitent gratuitement professionnels, élus, associations ou simples particuliers à venir échanger autour d'un thème ayant trait à l'environnement et à l'urbanisme.

Ces matinées se déroulent presque chaque mois (2^{ème} mardi), sous la forme de tables rondes, où idées, points de vue et expériences sont partagés librement et dans la convivialité.

Cette action, initiée en 2011 par le CAUE, voit un public de plus en plus important et intéressé chaque année.

Le programme des Mardinales de 2017 :

- **Accessibilité, mobilité, égalité** : les espaces urbains adaptés aux PMR (février)
- **Balle aux centres** : agir pour la revitalisation des centres-bourgs ruraux (mars)
- **Archéologie préventive** (avril)
- **Bronzage agricole** : l'agro-tourisme et autres diversifications de nos fermes (mai)
- **Bruit** : nuisance ou plaisance (juin)
- **Dessertes forestières** (octobre) / en partenariat avec l'ADREE
- **Santé et urbanisme** (décembre) / en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Aisne

Les Mardinales se poursuivent en 2018 avec un nouveau programme : mêmes horaires et même lieu.



La Fête du jardin au Naturel

Jardiniers amateurs et particuliers ont été conviés à Géodomia le dimanche 23 avril pour un troc-plantes et de multiples ateliers nature.

Le CAUE était présent pour apporter des conseils de plantation, de fleurissement, discuter sur les pratiques de jardinage...

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Tous les 3^{ème} week-ends de juin, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins mettent à l'honneur le bâti traditionnel, les sites et paysages régionaux et le patrimoine immatériel français.

Pour cette 20^{ème} édition, le CAUE de l'Aisne s'est associé avec la Fondation du patrimoine de Picardie pour proposer un programme autour du paysage. Raccrochant cette manifestation à l'action régionale «40 ans - 40 lieux» de l'URCAUE, deux journées ont été consacrées à la découverte architecturale et paysagère des villages de Parfondeval et de Paissy.

Les Journées Européennes du Patrimoine

À l'occasion des JEP 2017, le CAUE de l'Aisne a proposé dans ses locaux une exposition photographique rassemblant plus d'une centaine de photos issues de son concours «Détails d'Architecture». Deux manifestations en lien avec l'action «40 ans - 40 lieux» se sont également déroulées à Chézy-sur-Marne et à Ressons-le-Long, où des promenades de découvertes architecturales et paysagères ont été proposées.

Les Journées Nationales de l'Architecture

Dans le cadre des JNA 2017 et des 40 ans de la Loi sur l'Architecture, le CAUE de l'Aisne a proposé la visite de 2 bâtiments construits à 40 ans d'intervalle : l'actuel bâtiment des Archives Départementales de l'Aisne (dessiné par Michel ROULIN et inauguré en 1977) et le futur bâtiment des Archives (entre autres) actuellement en cours de construction au Parc Foch à Laon.



L'actuel bâtiment des Archives Départementales 02



Le futur bâtiment des Archives en cours de construction



Les participants, attentifs à la visite technique du chantier

La sensibilisation en milieu scolaire

[Les ateliers de lecture du paysage](#)

Depuis de nombreuses années, le CAUE de l'Aisne propose des ateliers de lecture du paysage urbain. S'adressant à des élèves du CP au CM2, l'animation du CAUE a pour objectif d'éveiller la curiosité des enfants sur le cadre de vie, l'espace bâti, l'environnement proche...

A l'aide de documents cartographiques et de photos, ils sont invités à observer l'existant mais aussi à s'interroger sur l'évolution passée et à venir de ces espaces. Ces dernières années, les collectivités qui ont fait appel au CAUE de l'Aisne sont les villes de Laon, de Fossoy et de Saint-Michel-en-Thiérache.

L'animation proposée sur **Laon** permet notamment de faire connaître les différents modes de découverte d'un paysage urbain, de confronter les modes de représentation à la réalité ou encore de souligner la dynamique qui anime la ville à travers le temps.

A **Fossoy**, l'animation s'appuie sur la lecture des coteaux de la vallée de la Marne, très perceptibles à hauteur de la Ferme du rû Chailly. Un éveillé à l'architecture caractéristique de la vallée de la Marne est également proposé.

Enfin, à **Saint-Michel-en-Thiérache**, le CAUE propose aux classes en séjour à l'abbaye un tour de ville proposant de découvrir le patrimoine bâti et végétal de la ville.

En 2017, deux établissements ont sollicité le CAUE de l'Aisne pour un atelier sur le site de Laon : l'école de Faucoucourt (atelier de lecture du paysage) le 24 mars 2017 (38 élèves) et le Collège La Providence (atelier sur le thème de l'eau et du patrimoine) en juin 2018 (2 classes de 5ème).



Extrait d'un document «lecture du paysage» à Laon

[Les Contrats Locaux d'Education Artistique \(CLEA\) de Gauchy](#)

Depuis 2010, le CAUE de l'Aisne est sollicité par des enseignants de la ville de Gauchy dans le cadre des Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) passés avec la ville. En effet, la commune apporte son soutien à ce dispositif qui s'inscrit dans le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) des élèves.

Organisé sur une année scolaire, le CLEA auquel est rattaché le CAUE s'inscrit dans le domaine des « Arts de l'espace ».

Le CAUE a été sollicité par deux enseignants de deux écoles de la ville de Gauchy : Philippe Gilliard de l'école Pierre Sépard (24 élèves de CE2/CM1/CM2) et Dominique Bersy de l'école Henri Wallon (23 élèves de CE1/CE2).

Pour l'école Henri Wallon, le thème du CLEA était le suivant : « Regards croisés d'élèves, la carte d'identité architecturale et paysagère de Gauchy ou essai de monographie communale ».

Pour l'école Pierre Sépard, le thème choisi était : « Eveil à l'architecture et à l'urbanisme de la ville de Gauchy ».

De janvier 2017 à juin 2017, 30 heures d'animation ont été comptabilisées dans les deux écoles, réparties sur 12 séances. Pour l'école Henri Wallon, elles ont été clôturées par une exposition montée dans l'enceinte de l'école.

[Les Contrats Départementaux Culture et Collèges \(CDCC\)](#)

En 2017, plusieurs collèges ont déposé un projet en lien avec l'architecture, l'urbanisme et le paysage auprès du département pour obtenir une subvention dans le cadre des Contrats Départementaux Culture et Collèges (CDCC).

Seul le collège de Guise a pu bénéficier de cette aide et monter un projet sur le thème du matériau brique. Le CAUE est intervenu à la demande du professeur de technologie, Monsieur Mangot, sur deux journées auprès de deux classes de 5^{ème}.

[Les Nouvelles Activités Péri-scolaires et/ou les Temps d'Activités Péri-scolaires](#)

Nouveauté en 2017, le CAUE a été sollicité par trois communes et un syndicat scolaire pour proposer une animation en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou le paysage durant les temps dit « péri-scolaires ».

Pour ces animations, le CAUE est intervenu le plus souvent au rythme d'une ou deux séances par semaine entre deux périodes de petites vacances scolaires :

- 5 séances d'une heure de découverte de l'environnement proche auprès des maternelles du syndicat scolaire de Montloué (éveil au paysage de la commune et enrichissement de leur vocabulaire) ;
- 14 séances d'animation (28 heures au total) auprès de l'ensemble du groupe scolaire de Ressons le Long (de la maternelle au CM2) ;
- 2 après midi d'animation (3 heures) auprès de la médiathèque d'Etréaupont chargée d'organiser l'accueil des élèves pour les temps péri-scolaires.



Maquette réalisée à Ressons-le-Long

La sensibilisation des élus et professionnels

Ateliers sur les espaces verts

En 2017 le C.P.I.E des pays de l'Aisne et le CAUE ont poursuivi l'action «Aménager et entretenir les espaces communaux en préservant la ressource en eau» auprès des élus et des techniciens. La ville de Soissons a été le support pour développer le thème du fleurissement durable.

L'objectif de ces journées est de montrer qu'il est possible d'aménager et de gérer les espaces verts communaux en diminuant l'impact sur l'environnement : baisse de la quantité d'eau destinée à l'arrosage, utilisation moindre de désherbants chimiques. Ces ateliers sont déclinés dans les 3 départements de la Picardie.

Après une séance « théorique » en salle, les responsables des espaces verts de chaque ville ont fait visiter leurs aménagements. Ainsi, un échange instructif entre les participants et les responsables a pu être mené.

Les critères du label VVF

En mai, le CAUE est intervenu auprès de futurs jardiniers et paysagistes au Centre de formation professionnelle et promotions agricole de la Thiérache à Vervins.

L'intervention portait sur la présentation des critères du label Villes et Villages Fleuris et sur le fleurissement durable.

Journées d'échanges avec la MIQCP

Les 16 et 17 mars, le CAUE a proposé deux journées d'information et d'échanges avec la Mission Interministérielle sur la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) sur le thème : «Elaborer un projet de construction ou d'aménagement urbain durable et choisir sa maîtrise d'œuvre ».

Réunis à Géodomia, les 20 participants à cette journée de sensibilisation ont pu :

- compléter leurs connaissances sur la réglementation de la maîtrise d'ouvrage et des marchés publics ;
- comprendre les enjeux d'un projet durable et apprendre à le construire et à en assurer la pérennité.

Ces journées étaient animées par Patrick Choteaux, Architecte urbaniste en chef de l'Etat, Secrétaire général adjoint de la MIQCP.

Visite de la fabrique de pigments naturels d'Ecordal

Le 7 avril, le CAUE a proposé une sortie dans les Ardennes, pour visiter la fabrique de pigments naturels du moulin à couleurs d'Ecordal.

Une trentaine de personnes se sont inscrits à cette journée et ont été accueillis par le gérant Emmanuel Poix.

À la demande des participants, cette visite a été complétée, le 12 mai, par une journée de formation pratique à l'utilisation de pigments naturels pour réaliser des peintures écologiques.



Visite du moulin à couleurs d'Ecordal

[Visite de la briqueterie deWulf et de la fabrique de carrelages de Saint Samson la Poterie](#)

Une vingtaine de personnes se sont inscrites à une sortie dans l'Oise organisée par le CAUE de l'Aisne, le jeudi 28 septembre, sur le thème de la terre cuite. Au programme, deux visites de fabriques artisanales de briques et de carrelages.

Nous avons profité de la proximité du village de Gerberoy pour y faire la pause déjeuner et proposer aux participants une découverte libre de ce village au label « Plus Beaux Villages de France ».



Visite de la briquetterie de Wulf



Carrelages de Saint-Samson-la-Poterie

[Cycle sur la filière bois local](#)

Fin 2017, le CAUE a programmé un cycle de conférences et de visites sur le thème de «la filière bois local». La première journée de ce cycle a été lancée le 8 novembre au collège Froëhlicher de Sissonne. Les conférences du matin ont permis de réunir les principaux acteurs «institutionnels» de la filière bois (NPB, COFORAISNE, CRPF...) et l'après-midi a été consacré à la visite du collège. Le cycle comprend 5 autres rencontres étalées sur l'année 2018 qui traiteront, notamment, de la ressource, des transformations et de la valorisation des déchets bois.



Toiture plantée et parement de bois au collège Froëhlicher de Sissonne

Les 40 ans de la Loi sur l'Architecture



40 ans - 40 lieux

> Les 40 lieux en Hauts-de-France



<p>Dans l'Aisne</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Parfondeval 2) Guise 3) Saint-Quentin 4) Leon 5) Passigny 6) Reims-la-Long 7) La Ferme-à-Mon 8) Chizy-sur-Marne 	<p>Dans l'Oise</p> <ul style="list-style-type: none"> 17) Catillon-Fumichon 18) Crèpe 19) Chantilly 20) Auneuil 21) Montjavoult 22) Compiègne 23) Noyon 24) Ver 	<p>Dans la Somme</p> <ul style="list-style-type: none"> 33) Ham 34) Etréhem-Mercourt 35) Cairns d'autoroute de la Baie de Somme 36) Vallée des Évoissons 37) Villers Bretonneux 38) Ault 39) Saint-Riquier 40) Ribemont-sur-Ancre
<p>Dans le Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> 9) Dunkerque 10) Cassel 11) Godezwaervelle 12) Lille 13) La Raquet 14) Wilbers 15) Vaucelles 16) Éppe-Sauvage 	<p>Dans le Pas-de-Calais</p> <ul style="list-style-type: none"> 25) Wimereux 26) Douvres 27) Bercq 28) Fruges 29) Erbury 30) Oignies 31) Abbay Saint-Nazaire 32) Sapaume 	




Panneaux implantés à Parfondeval

40
ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TECTURE
1977 2017

En 2017, les CAUE ont fêté les 40 ans de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Cette loi est à l'origine de la création des CAUE, aussi l'ensemble du réseau national s'est mobilisé, sous l'impulsion de la FNCAUE, pour proposer un programme de manifestations et d'actions sur toute l'année.

L'Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France a choisi de mettre en valeur 40 lieux représentatifs du territoire régional, 8 par département.

L'objectif de cette action est d'aller à la rencontre des territoires et de leurs habitants, de leur proposer de porter un regard différent sur ce qui les entoure, au travers de lectures de paysages et de balades découvertes.

Dans l'Aisne, le CAUE a pris l'initiative d'implanter des panneaux dans chacun des 8 lieux identifiés. Avec le soutien des acteurs locaux (élus, associations, érudits...), le CAUE a inauguré ces panneaux dans le cadre de journées d'interprétation du paysage et d'observation de l'architecture.

S'appuyant sur des manifestations européennes, nationales ou locales, ces journées ont attiré un grand nombre de visiteurs entre juin et novembre 2017 :

- > **Parfondeval** / 17 juin (dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins)
- > **Paissy** / 18 juin (dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins)
- > **Laon** / 15 septembre (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine)
- > **Chézy-sur-Marne** / 16 septembre (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine)
- > **Ressons-le-Long** / 17 septembre (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine)
- > **Saint-Quentin** / 23 septembre
- > **La Ferté-Milon** / 24 septembre (dans le cadre de l'A.G. de Maisons Paysannes de l'Aisne)
- > **Guise** / 25 novembre (dans le cadre de la Fête de la soupe)

40 ans - 40 lieux



Parfondeval (17 juin)



Paissy (18 juin)



Laon (15 septembre)



Chézy-sur-Marne (16 septembre)



Ressons-le-Long (17 septembre)



Saint-Quentin (23 septembre)



La-Ferté-Milon (24 septembre)



Guise (25 novembre)

Les CAUE en fête

Le 30 juin 2017, dans le cadre des Folies Urbaines de Laon, le CAUE de l'Aisne a organisé un après-midi festif, ouvert à tous, pour célébrer le quarantième anniversaire de la Loi sur l'Architecture de 1977.

Réunis à l'ESCAL, publics et partenaires ont pu entendre les grands témoins de l'action du CAUE sur les territoires axonais et échanger avec eux. En tout, une cinquantaine de participants ont pu découvrir ou redécouvrir la diversité des champs d'action du CAUE de l'Aisne.



Le témoignage de nos partenaires

Les témoignages qui se sont succédés ont été apportés par des particuliers, des élus et des professionnels qui ont tous bénéficié de l'aide du CAUE dans leurs démarches et leurs projets, et qui ont bien voulu partager leurs expériences.



Un anniversaire, ça se fête!

La journée s'est achevée dans la convivialité et autour d'un repas partagé.

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHITECTURE
1977 2017

30 Juin 2017

Les CAUE en fête!

40 ans de la Loi sur l'Architecture,
37 ans de conseils au CAUE de l'Aisne

Depuis 2016, le CAUE de l'Aisne est organisme formateur. En août 2017, il a été référencé dans le Datadock : la base de données créée par le décret du 30 juin 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2017 pour simplifier le référencement des organismes de formation.

La formation



La formation des enseignants

À Soissons

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) a fait appel au CAUE de l'Aisne pour reconduire l'animation réalisée en 2016, en partenariat du service du patrimoine de la ville de Soissons, sur le site de l'abbaye Saint Jean des Vignes. Cette journée de sensibilisation/formation intitulée «Expérimenter la ville autrement» s'inscrit dans le plan formation des enseignants du 1er et 2d degrés. Une dizaine d'enseignants étaient présents.

Après une brève présentation du CAUE, de ses missions et de quelques outils de lecture du paysage à utiliser en classe, les enseignants qui s'étaient inscrits ont pu suivre un parcours initiatique dans le parc Gouraud et aussi visiter la cité de la musique et de la danse.



Présentation des utilisations possible du géoportail

À Thillois les Moflaines

À la demande du réseau «les Arpenteurs», (réseau des Porteurs de projets culturels dans les Hauts de France) a sollicité le CAUE de l'Aisne pour qu'il mette en place une formation à la lecture des paysages à destination d'enseignants en éducation socio- culturelle.

L'action de formation a été organisée sur deux journées en septembre et en octobre :

- la première journée s'est déroulée en salle, au lycée agricole de Thillois lès Moflaines dans le Pas de Calais. Elle était destinée à présenter quelques outils d'analyse du territoire ainsi que différentes méthodes de lecture des paysages. Les notions d'échelle de territoire ont été abordées. Pour cette première journée, les supports utilisés ont été basés sur les retours d'expériences d'analyses paysagères et/ou de territoires réalisées par le CAUE de l'Aisne dans le cadre de ses missions.

- la deuxième journée a été consacrée à l'étude d'un cas concret. Le territoire communal de Thillois lès Moflaines a servi de cas pratique. Il a été demandé aux stagiaires de procéder, d'une part, à une analyse globale et très synthétique des paysages de la commune, et d'autre part à l'analyse de plusieurs sites choisis au préalable par le CAUE.

La formation des artisans

Formation sur les pigments naturels

Le 12 mai, au CFA du BTP de Laon, le CAUE a proposé, le 12 mai, un stage pratique autour de l'utilisation des pigments naturels.

Cette journée de stage, animée par Emmanuel Poix (gérant du Moulin à Couleurs d'Ecordal) a permis de réaliser des recettes et de délivrer des conseils techniques. Les participants ont eu la possibilité d'utiliser et de mettre en oeuvre des terres et poudres colorantes et de les tester sur différents supports.

Formation sur les décors à la chaux

Cette formation pratique sur deux jours en novembre et décembre, qui s'est déroulée au CFA du BTP de Laon, est venue compléter la formation sur les enduits chaux proposée en 2016.

Elle a permis aux stagiaires de tester « Les finitions décoratives à la chaux naturelle, les décors à la chaux ».

Animée par Ségolène Wasser et Patrice Garbez des Chaux et Enduits de Saint Astier, ces deux journées se sont focalisées sur :

- la préparation des supports,
- les dosages selon la préparation à appliquer,
- les modalités de pose,
- la polychromie,
- la superposition d'enduit,
- la réalisation de graffitos,
- l'application des badigeons.



Formation pigments



Formation «Finitions décoratives à la chaux»

La communication



Concours photo

Éveiller à l'architecture et aux paysages, c'est aussi essayer de faire naître un autre regard sur notre cadre de vie. En 2017, deux concours photo se sont succédés :

«Détails d'architectures dans l'Aisne»

L'objet de cet appel à talents est destiné à mettre en avant la diversité et la grande qualité des architectures axonaises.

L'Aisne offre des typologies architecturales traditionnelles simples de prime abord, mais dont la richesse et l'intérêt résident souvent dans des éléments de détails : linteaux ouvragés, corniche, ferronnerie, épis, enduits...

Toutes les photos reçues pour ce concours, entre octobre 2016 et juin 2017, ont fait l'objet d'une exposition au CAUE de l'Aisne pour les Journées du Patrimoine 2017.

«Ô jardins. Clos et potagers au fil des mois»

Démarré en octobre 2017, ce concours se poursuivra jusqu'en septembre 2018. Son objectif est d'amener les participants à s'intéresser aux espaces qui entourent la maison, à y observer la biodiversité, leur rapport à la nature et à l'architecture, en tant que lieux «habités», apprivoisés, aménagés.

Sur une durée d'un an, ce concours traversera les saisons et les photos ne manqueront pas de marquer les changements dans la végétation et l'atmosphère des jardins.

L'ensemble des participations à ce concours sera exposé fin 2018 et les 12 photos lauréates illustreront un calendrier pour 2019.



Expositions au CAUE

Depuis 2015, le CAUE propose des expositions visibles dans ses locaux aux horaires d'ouvertures. Voici les expositions de 2017 :

> « Maisons d'aujourd'hui, architectures d'ici et qualité de vie »

Cette exposition réalisée par le CAUE de la Somme est consacrée à la maison individuelle : découverte d'une dizaine de maisons, de la commande à la réalisation.

> « Les Paysages de l'Aisne »

Réalisée par le CAUE de l'Aisne, cette exposition présente les 13 entités paysagères identifiées dans notre département.

> « À vos pincesaux »

4 toiles collaboratives ont été proposées sur les thèmes : la place publique. Les participants sont venus «mettre leur coup de pinceau» pour exprimer leur vision.

> « Les déchets »

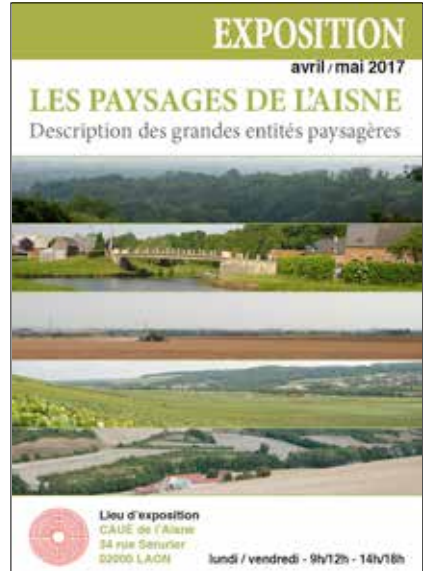
«Comment trier ses déchets» et «Déchets organiques et transformation du compost» sensibilisent sur le tri et le recyclage des déchets.

> « Détails d'architectures de l'Aisne »

Les photographies du concours photo «Détails d'Architectures» ont été présentées.

> « Chemin des Dames : Les arbres aussi se souviennent »

Réalisée par la Caverne du Dragon et le Conseil Général de l'Aisne, cette exposition aborde l'impact de la Première Guerre mondiale sur la forêt.



Plaquette «l'Architecte»

En collaboration avec l'Union des Architectes de l'Aisne, le CAUE a réalisé une plaquette pédagogique sur le métier de l'architecte.

«L'architecte : qui est-il ? Quel est son rôle ? Quand faire appel à lui ?»

Souvent mal connu, parfois victime d'aprioris, l'architecte est un acteur important de l'aménagement du territoire.

Qu'il s'agisse d'un projet de particulier pour une habitation, ou bien d'un projet plus conséquent porté par

une collectivité, ce professionnel est incontournable, et vivement conseillé lorsqu'il n'est pas obligatoire. Cependant son rôle ne se limite pas à l'acte de bâtir.

Cette plaquette a pour objectif de rappeler le rôle de l'architecte, son apport dans les projets et les modalités de son intervention.



Fil d'Ariane «le Soissonnais»

Après la Brie et la Thiérache : le Soissonnais. La série de Fils d'Ariane «Construire et rénover dans l'Aisne» continue d'aborder les typologies architecturales axonaises et d'éclairer les porteurs de projets.

Ce fil d'Ariane n°17 a pour objectif d'informer les particuliers et les acteurs locaux sur certaines constantes architecturales dans le Soissonnais, afin de donner les éléments nécessaires pour la réalisation de projets de constructions neuves ou de restaurations de qualité.

Implantation urbaine, volumétrie, architecture, matériaux, organisation des percements, couleurs... sont autant

d'éléments qui font l'identité de nos villes et villages. Les respecter c'est garantir l'intégration de son projet.

Ce document ouvre également les portes à l'architecture contemporaine, dont les lignes et les matériaux ne sont pas incompatibles avec un environnement architectural traditionnel.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

L'influence de l'implantation urbaine du Soissonnais, liée à son caractère géographique. On se retrouve sur les parties de Lagny et de la région Champagne. Elle est située au nord de la Seine et au sud de la Vallée de l'Oise.

ARCHITECTURE ET VOLUMÉTRIE

Les constructions sont toujours plus longues que larges (de 1,6 à 2,2 fois la largeur de la façade). Elles sont toujours plus hautes que larges. Les toitures sont toujours opposées à un axe de symétrie et d'un côté. Dans les cas les plus rares, les toitures sont toujours opposées à un axe de symétrie.

A RETENIR : Forme simple du toit (généralement à deux versants symétriques).

DANS LE CONTEMPORAIN : L'axe de symétrie est toujours présent.

MATÉRIAUX ET COULEURS

Le matériau traditionnel utilisé pour la construction dans le Soissonnais est le brique. Les murs sont en brique ou en pierre. Les toitures sont en tuiles ou en ardoises. Les couleurs sont sobres et sobres.

A RETENIR : L'implication du toit en front de rue est la règle la plus commune que de tout le Soissonnais.

DANS LE CONTEMPORAIN : Les toitures sont toujours plus hautes que larges. Elles sont toujours plus hautes que larges. Les toitures sont toujours plus hautes que larges.

A RETENIR : L'axe de symétrie est toujours présent.

DANS LE CONTEMPORAIN : L'axe de symétrie est toujours présent.

A RETENIR : L'axe de symétrie est toujours présent.

Site Internet et Facebook

www.caue02.com

Depuis 2004 le CAUE de l'Aisne bénéficie d'un site internet, initialement mutualisé avec les autres CAUE picards.

Le site offre une vitrine pour communiquer sur les différentes manifestations et formations que le CAUE propose (Mardinales, concours photo, formations...). Un envoi de «Newsletters» y est associé.

Après 14 ans de bons et loyaux services, ce site commence à «vieillir» dans son ergonomie et son graphisme. Aussi une réflexion est-elle en cours pour le réactualiser. .

Facebook

Le CAUE alimente régulièrement sa page facebook avec la parution régulière de news, ainsi que l'annonce des manifestations et des actions qu'il organise.

Identité visuelle

Depuis quelques années déjà, le réseau CAUE fait le vœu d'une identité visuelle commune. L'idée d'un logo commun à tous les CAUE est devenu un enjeu de lisibilité du réseau à l'échelle nationale.

Profitant de la dynamique des 40 ans de la Loi sur l'Architecture, la FNCAUE s'est emparée du sujet et a missionné une agence de communication pour travailler sur une identité visuelle commune. Un kit de communication a ensuite été diffusé à chaque CAUE et URCAUE qui ont été libres de l'adopter.

Fin 2017, l'URCAUE Hauts-de-France ainsi que le CAUE de l'Aisne ont fait le choix d'adhérer à cette nouvelle identité visuelle. Le labyrinthe du CAUE n'est plus... Vive le nouveau logo !



Conception et réalisation : CAUE de l'Aisne



02



Aisne

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE de l'Aisne

34 rue Sérurier 02000 LAON

Tél. : 03 23 79 00 03

Courriel : caue02@orange.fr

Site Internet : www.caue02.com

Facebook : CAUE de l'Aisne